

"Pourquoi une monnaie de l'Europe?" dans Communauté européenne (Octobre 1968)

Légende: En octobre 1968, le journaliste français Jean Lecerf compare dans les colonnes du mensuel Communauté européenne le plan Werner et le projet du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe (CAEUE) qui tous deux invitent les Six à se doter d'une monnaie commune.

Source: Communauté européenne. Bulletin mensuel d'information. dir. de publ. Fontaine, François. Octobre 1968, n° 123; 12e année. Paris: Service d' Information des Communautés européennes.

Copyright: Libre reproduction, mention d'origine obligatoire.

URL: http://www.cvce.eu/obj/pourquoi_une_monnaie_de_l_europe_dans_communaute_europeenne_octobre_1968-fr-835e4a00-b4e4-4c4e-bafe-9a97d9f779d8.html

Date de dernière mise à jour: 19/12/2013

Pourquoi une monnaie de l'Europe?

Le Traité de Rome est discret en matière monétaire. Le droit régalien de battre monnaie, privilège des États souverains est l'un de ceux sur lesquels les gouvernements sont les plus ombrageux.

Il eût été concevable, pour unir l'Europe, de commencer par la monnaie : le Benelux a procédé ainsi, par un accord entre les gouvernements en exil, le 21 octobre 1943.

Mais l'un de ceux qui ont suivi de près ce prélude à l'unité européenne ne pense pas que ce soit une méthode douce : « *L'unification monétaire est un moyen de promouvoir l'intégration économique très efficace, voire même brutal*, écrit M. Werner, chef du gouvernement luxembourgeois, *elle aboutit à forcer l'économie dans un moule nouveau, au prix d'éprouvantes tensions et pressions* ».

Lorsque fut négocié le Traité de Rome, au lendemain de l'échec de l'armée européenne, il ne pouvait être question d'aller si vite. Mais les promoteurs de l'Europe comptaient bien que la réalité économique obligerait à adopter un jour un étalon commun de valeur.

Aujourd'hui, l'essor de l'euro-dollar, cette monnaie de compte dans laquelle s'échangent des milliards, montre que les milieux d'affaires ont besoin d'une monnaie commune. On ne la leur donnait pas. Ils l'ont créée. Il n'est pas sain qu'elle serve, comme c'est actuellement le cas, à financer sans limite les déficits américains. L'Europe doit pouvoir fournir aux Européens la monnaie dont ils ont besoin.

Le *Comité d'action pour les États-Unis d'Europe*, que préside M. Jean Monnet, l'affirmait déjà en 1961. Il remarquait que les réserves d'or ou de devises de la Communauté étaient presque égales à celles des États-Unis, que ceux-ci étaient endettés alors que les « Six » n'avaient presque pas de dettes.

Depuis, les réserves de la Communauté ont sensiblement augmenté. Elles atteignent à la fin de 1967 presque 21 milliards de dollars contre 14,4 aux États-Unis. Ceux-ci avaient 31 milliards de dettes et la Communauté pratiquement pas. Certes les pertes françaises de cet été ont modifié ces chiffres mais il faut tenir compte aussi des pertes américaines pendant la crise de l'or de mars dernier.

Le désordre monétaire mondial a beaucoup empiré. Vers 1960, il se traduisait déjà par une crise de l'or, suivie d'une crise du dollar, de difficultés du sterling, puis de mouvements de capitaux entraînés par la réévaluation du mark et du florin, la dévaluation du dollar canadien.

Nous avons connu beaucoup mieux depuis avec la dévaluation de la livre et de 14 monnaies, la crise de l'or de mars dernier, la fin du pool et le double marché.

Les replâtrages n'ont pas manqué : bons Rosa, accords Swaps, accords sur les droits de tirage spéciaux, prêt de 3 milliards de dollars à la Grande-Bretagne en novembre 1964, puis aide à ce même pays au lendemain de la dévaluation de la livre, enfin récent accord de Bâle sur la consolidation des balances sterling...

Il est possible que nous ayons un répit car les difficultés françaises ont atténué la pression sur le dollar, parce que d'importants emprunts américains sur le marché de l'euro-dollar, d'importants achats de titres américains par des Européens vont réduire cette année le déficit des États-Unis. Mais une atmosphère d'incertitude demeure, propice à l'action.

Le plan Werner et le Fonds européen de coopération monétaire

Le président du gouvernement et ministre du Trésor luxembourgeois, M. Pierre Werner, est l'un de ceux qui demandent le plus activement que soit préparée une monnaie européenne.

Son pays est un carrefour financier où l'on observe de près les mouvements de capitaux internationaux. Il sait à quelles exigences il faut répondre pour les attirer, pour les retenir.

Un exposé qu'il fit en janvier dernier, en Allemagne, à la demande d'un Européen de la première heure, M. Franz Etzel, ancien vice-président de la C.E.C.A., contient des propositions pour une monnaie de compte européenne. M. Werner en a entretenu ses collègues, ministres des finances, à Rotterdam au début de septembre.

Il avait en effet le sentiment aigu d'une occasion unique que la Communauté est en train de manquer : tirer tout le profit de son dynamisme économique en créant un ordre monétaire et financier qui lui donnerait dans le monde une place éminente.

C'est d'autant plus nécessaire, affirme le chef du gouvernement du Grand-Duché, que les hommes d'affaires ont besoin d'une monnaie qui leur inspire confiance, et que c'est souvent à travers les manipulations monétaires qu'on demande, en temps de crise, des sacrifices non seulement à la nation mais à ses partenaires.

C'est nécessaire, parce que, depuis la disparition des droits de douane, l'ouverture du Marché commun agricole, et la fixation des prix des denrées alimentaires *en monnaie communautaire*, la fixité des taux de change et la convertibilité des monnaies des pays membres est un impératif essentiel. Toute modification importante des taux de change provoquerait des bouleversements si profonds, le prix garanti pour les produits agricoles donc le revenu des agriculteurs, seraient si brusquement changés (en monnaie nationale), que le Marché Commun lui-même pourrait être remis en cause. Contre ce danger, la Commission européenne avait mis en garde les pays membres dès 1962. Or, les difficultés françaises et les bruits de réévaluation du mark l'ont rendu très actuel.

M. Werner ne s'est pas fixé un objectif trop ambitieux. Son plan vise seulement à consolider l'unité de compte européenne, première étape, selon lui, vers une monnaie. Il comporte cinq points :

1° Préciser quelles opérations les États membres s'interdisent d'entreprendre sans avoir consulté leurs partenaires au sein d'un organe spécial.

Il s'agit sans doute surtout des dévaluations et réévaluations.

2° Mettre au point et faire adopter une seule définition de l'unité de compte européenne.

En effet, les formules utilisées par les trois traités et les différents règlements ne sont pas entièrement cohérentes.

3° Préciser les engagements réciproques des « Six » pour le maintien des parités.

Il s'agit, semble-t-il, d'obligations analogues à celles du Fonds monétaire international et de l'accord monétaire européen. Chaque pays membre est obligé de maintenir sur son marché national le cours des autres devises entre un maximum et un minimum (0,75 % au-dessus et au-dessous du pair pour les membres de l'accord monétaire européen). Pour cela, chacun doit, selon les cas, vendre sa monnaie contre d'autres monnaies pour faire monter celles-ci ou réaliser l'opération contraire pour les faire descendre. Peut-être faudra-t-il aller, entre membres du Marché Commun, jusqu'à une fixité complète ou presque. Ce serait à étudier.

4° Adopter une attitude commune des « Six » dans les réunions monétaires internationales.

Au moment où M. Werner établissait son plan, cette coordination des points de vue des « Six » avait beaucoup progressé et rendu de grands services lors des débats qui préparaient la réforme du Fonds monétaire.

Depuis, des divergences profondes sont apparues : pendant la crise de l'or, quatre des pays sont restés fidèles au pool, puis ont participé aux accords de Washington sur le double marché de l'or, enfin ont adhéré à l'accord créant les droits de tirage spéciaux, sorte de monnaie de crédit destinées à remplacer

progressivement l'or.

L'accord sur la réforme du Fonds monétaire, actuellement soumis à la ratification des pays membres du Fonds, va donner un droit de veto dans les décisions importantes aux « Six » lorsqu'ils votent ensemble. C'est une prime à l'unité européenne. Il serait souhaitable qu'une attitude commune puisse, dans tous les cas importants, être préparée et adoptée.

5° Préciser enfin, par accord entre les gouvernements, les obligations encourues par chaque pays membre en matière de concours mutuel.

On sait en effet qu'un pays en difficulté de balance des paiements peut bénéficier, selon les articles 107 et 108 du Traité de Rome, du concours de ses partenaires. On en a parlé, ces temps derniers, à propos de la France.

Selon M. Werner, un *Fonds européen de coopération monétaire* pourrait y contribuer en assumant une double fonction.

a) Vers l'intérieur de la Communauté, il pourrait fonctionner comme le Fonds monétaire international en coordonnant ses opérations avec lui. Il offrirait des crédits. Ceux-ci seraient, semble-t-il, automatiques s'ils étaient d'un montant relativement faible. Si au contraire ils étaient forts, ils seraient accordés par décision communautaire, après un examen concerté des mesures de redressement envisagées par le pays en déséquilibre. Ce mécanisme fonctionne fort bien au F.M.I... sauf dans le cas où les pays endettés ont trop d'influence sur les décisions. C'est le cas des États-Unis et de la Grande-Bretagne mais ce ne serait pas à craindre chez les « Six » car l'équilibre entre pays membres y est meilleur.

b) Vers l'extérieur, le *Fonds européen de coopération monétaire* pourrait accorder deux sortes de crédits. Les uns, analogues peut-être à ceux que les banques centrales s'accordent mutuellement à Bâle, auraient pour but d'aider à franchir les difficultés passagères du système des paiements internationaux. Les autres seraient de simples prêts commerciaux rattachés à la politique commerciale commune. Peut-être M. Werner pense-t-il aux crédits aux pays de l'Est par exemple. C'est par la durée de ces crédits que s'exerce en grande partie la concurrence entre membres du Marché Commun. Et c'est là un des principaux obstacles à la réalisation sur ce point de la politique commerciale commune.

Le plan de M. Werner a pour but final un Fonds de réserve européen et une monnaie européenne, mais il veut s'y acheminer progressivement, comme se développe un corps vivant, au fur et à mesure des besoins réels de la Communauté.

Il va être intéressant de savoir ce qui résultera de l'étude de ces idées par le Comité monétaire.

L'union européenne de réserves de Jean Monnet

L'étude décidée à la demande de M. Werner ramène l'actualité sur le projet d'union européenne de réserves du *Comité d'action pour les États-Unis d'Europe*.

On sait que ce Comité d'action, fondé par Jean Monnet après sa démission de la présidence de la Haute Autorité, a été conçu comme un club des majorités européennes. Dans chaque pays, les partis formant la majorité et les principaux syndicats y participaient. Le Comité d'action a joué un rôle essentiel dans la ratification des traités européens.

L'arrivée au pouvoir des gaullistes et le déclin de l'influence des parlementaires français sur les grandes décisions politiques a réduit les moyens d'action du Comité. Il n'en reste pas moins l'un des instruments les plus efficaces d'étude et de concertation des politiques européennes.

Dès le 20 novembre 1959, le Comité d'action avait souhaité la création d'un Fonds européen de réserves « centralisant, au moins en partie, les réserves monétaires des six pays et pouvant, le jour où le besoin s'en

ferait sentir, mettre en œuvre les mécanismes de concours mutuel prévus au traité, garantissant ainsi les monnaies de nos pays ». Ce vœu était resté sans écho.

Une note du 10 juillet 1961, élaborée dans un moment d'inquiétude monétaire, complète cette proposition. Elle a fait l'objet depuis lors de mises à jour statistiques constantes. Elle n'a rien perdu de son actualité et sera certainement l'un des textes qui inspireront les membres du Comité monétaire (ou l'étude qui leur a été demandée).

L'union européenne des réserves serait associée à la Communauté. La part des réserves monétaires de chacun qu'elle centraliserait varierait avec les réserves elles-mêmes. Par conséquent, lorsque de l'or ou des devises passeraient d'un pays à l'autre, le montant global du Fonds resterait constant, les gains de l'un compensant les pertes de l'autre.

Il ne faut pas oublier que l'union européenne des paiements (U.E.P.) des années 50 avait été un des instruments essentiels du développement du commerce entre ses membres. De même, la multiplication des échanges entre pays de la Communauté semble devoir être facilitée par un instrument monétaire.

Un jeune expert belge, M. Robert Triffin, avait joué un rôle essentiel dans la mise au point de l'U.E.P. Devenu américain et ayant acquis une autorité incomparable en matière monétaire, le même Robert Triffin semble avoir eu une influence sur les études préparatoires au projet d'union européenne des réserves.

Alors que la quote-part de chaque pays au Fonds monétaire international est indépendante de l'état de ses avoirs en or et en devises, celle des membres de l'union européenne des réserves varierait sans cesse. Cela lui permettrait de refléter fidèlement la solvabilité de l'ensemble européen. Cela ferait également du niveau des réserves de chacun un objet d'intérêt commun, ce qui lierait profondément les politiques monétaires.

De plus, il faudrait définir des règles communes d'octroi de crédits à tel ou tel membre, à tel ou tel pays extérieur. Ces normes établies et appliquées en commun seraient l'occasion de choisir une politique de crédit. La règle du traité qui prescrit à chaque membre de considérer sa politique monétaire comme un sujet d'intérêt commun s'y trouverait concrétisée.

Surtout, l'union comporterait nécessairement une meilleure coordination des politiques monétaires des États membres, en matière de budget et de crédit.

En effet, un fort déficit budgétaire, un crédit largement accordé et très bon marché ont normalement pour effet de conduire à des déficits de balance des paiements. Un budget strict, un crédit fermement tenu et assez cher contribuent à faire entrer des devises. Si celles-ci sont mises en commun, la manière dont chacun gère son budget et son crédit devient donc d'intérêt européen.

Mais alors, certains arbitrages budgétaires impopulaires ne seront-ils pas dictés non par des élus d'un peuple, mais par des gouvernements d'autres pays, sur proposition de la Commission européenne? Et s'il s'agit par exemple, de décisions qui mécontentent l'agriculture, s'il y a des barrages sur les routes, qui prendra la responsabilité d'envoyer sa police ? Ce n'est pas la Commission européenne.

On voit ainsi le genre d'objections qui pourront être opposées à une meilleure coordination des politiques budgétaires. En fait elle n'agirait pas sur le détail des budgets, sur la répartition des dépenses mais, en imposant certains équilibres globaux, elle mesurera les possibilités de mener une politique d'expansion par le déficit, incitera parfois à relever les impôts, à restreindre le crédit, donc à entraîner la fermeture d'entreprises.

De nouvelles possibilités de travail et de prospérité

Ce sont des décisions graves qu'il faudra mettre en commun pour créer une monnaie européenne. Mais l'enjeu en est de possibilités nouvelles d'échanges, d'épargne, donc de prospérité et d'expansion durable.

Ceux qui, au moment de signer le Traité de Rome, ne voyaient dans la suppression des barrières douanières que l'aggravation de la concurrence et le risque de chômage se sont trompés. En fait, ce que ces disciplines nouvelles ont apporté c'est, avec la multiplication des échanges, un essor continu et un relèvement du niveau de vie qu'on n'eût pas osé espérer.

De même, les disciplines qu'imposera tout progrès vers la monnaie européenne seront amplement compensées par des possibilités nouvelles de travail et de prospérité, d'expansion saine.

L'idée d'une monnaie européenne ne préjuge pas des solutions qui seront adoptées à l'échelle mondiale. Elle ne tranche pas la querelle Rueff-Triffin : faut-il renforcer le rôle de l'or ou au contraire le remplacer progressivement par un mécanisme de création concertée de crédit ? Dans les deux cas, la Communauté aura besoin de sa monnaie.

De toute façon, celle-ci exigera une mise en commun des réserves, de même que toutes celles des provinces de France sont mises en commun à la Banque de France.

De toute façon, elle entraînera la mise au point de règles communes : les conditions de l'escompte et du crédit, par exemple, sont les mêmes pour l'ensemble d'un territoire monétaire.

De toute façon, elle exigera une discipline commune, une politique budgétaire et financière commune dont la monnaie n'est que le reflet.

De toute façon elle apportera aux Européens un instrument qui leur permettra de resserrer leurs liens, de développer leurs échanges entre eux et à l'extérieur, et de peser sur les grandes décisions financières internationales dont l'urgence ne cesse de croître.

Il est des occasions à ne pas perdre.

Jean Lecerf